

CHSCTD extraordinaire sur les mesures sanitaires de prévention des risques professionnels du déconfinement - 7 mai 2020

FSU -avis-

AVIS 1 FSU :

Le CHSCTD considérant le niveau préoccupant de l'épidémie de COVID 19 dans l'académie et particulièrement en Seine Saint Denis, classée intégralement en zone rouge, et l'arrivée tardive d'un protocole ne prenant pas en compte tous les risques spécifiques du département, notamment la question des transports, estime qu'une reprise de l'activité en présentiel des services administratifs et de l'accueil des élèves dans les écoles, hors accueil des enfants des personnels soignants, n'est ni possible ni souhaitable à la date du 11 ou même du 14 mai. Il demande pour le département de Seine Saint Denis que cette date soit repoussée.

7 POUR : 3 FSU, 2 FO, 1 CGT et 1 SUD Avis adopté à l'unanimité

AVIS 2 FSU :

Le CHSCTD considère que les transports de la région Ile de France peuvent, en cas de saturation, présenter un danger grave et imminent pour la santé des personnels qui se rendent au travail et dont certains ont des temps de trajet très long. Il demande à notre administration de considérer comme justifiés les retards ou les absences des personnels qui, ne disposant d'aucune alternative, et se trouvant dans une telle situation, ont dû renoncer à effectuer une mission en présentiel.

7 POUR : 3 FSU, 2 FO, 1 CGT et 1 SUD Avis adopté à l'unanimité

AVIS 3 FSU :

Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants des personnels au CHSCTD demandent à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- * pour les personnels en possession d'un certificat médical déconseillant une reprise du travail sur site, le bénéfice d'ASA ou de travail à distance lorsque c'est possible ;
- * pour les personnels qui vivent avec des personnes vulnérables, y compris une femme enceinte, le bénéfice d'ASA ou de travail à distance lorsque c'est possible ;
- * pour les personnels de l'Éducation Nationale avec enfants qui ne seraient pas accueillis dans leur école, le bénéfice d'ASA pour la garde d'enfants ;

7 POUR : 3 FSU, 2 FI, 1 CGT et 1 SUD Avis adopté à l'unanimité

AVIS 4 FSU :

Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants des personnels au CHSCTD demandent à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- * pour les personnels ayant exercé en présentiel pendant le confinement, une attestation de l'employeur permettant une traçabilité pour un suivi éventuel par la médecine de prévention ;
- * pour les personnels ayant contracté la maladie suite à leur exercice pendant le confinement ou après, la reconnaissance en accident imputable au service.

7 POUR : 3 FSU, 2 FO, 1 CGT et 1 SUD Avis adopté à l'unanimité

AVIS 5 FS FU :

Le CHSCTD demande qu'aucun personnel ne soit lésé par le confinement dans leur déroulement de carrière. On ne peut priver de titularisation (stagiaires), reconduction (contractuels) ou avancement (titulaires) uniquement sous prétexte de l'interruption des cours en présentiel.

7 POUR : 3 FSU, 2 FO, 1 CGT et 1 SUD Avis adopté à l'unanimité

AVIS 6 FSU :

Considérant la mise en place du travail à distance, à titre exceptionnel, sans demande de volontariat, dans le cadre du confinement, le CHSCT demande la prise en charge des frais et des équipements par notre employeur

4 POUR : 3 FSU et 1 CGT 3 CONTRE : 2 FO et 1 SUD)

AVIS 7 FSU :

Les représentants du CHSCTD considèrent que la poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel et le maintien de l'enseignement à distance est impossible et ne peut être exigée. Le CHSCTD met en garde contre le risque d'épuisement professionnel qui en résulte et demande à l'administration de clarifier la charge de travail des personnels par des ordres de mission clairs, compatible avec leur statut.

4 POUR : 3 FSU et 1 CGT 3 CONTRE : 2 FO et 1 SUD

AVIS 8 FSU :

En l'absence de réponse du ministre sur le classement du COVID 19 comme maladie professionnelle, le CHSCTD demande néanmoins que les arrêts maladies de personnels ne soient pas décomptés en congés de maladie ordinaire.

4 POUR : 3 FSU et 1 CGT 2 CONTRE : FO 1 ABSTENTION : SUD

AVIS 9 FSU :

Le CHSCTD demande que les organisations de reprises dans le 1er degré soient explicitées par écrit aux équipes pédagogiques par les DASEN et /ou les IEN de chaque circonscription.

4 POUR : 3 FSU et 1 CGT 2 CONTRE : FO 1 ABSTENTION : SUD

AVIS 10 FSU :

La situation d'urgence sanitaire créée par l'épidémie de Covid-19 a rendu indispensable une mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels des établissements.

· Il doit être rappelé aux chefs d'établissements, IEN et chefs de service que l'article R4121-2 du code du travail (applicable à la fonction publique en vertu de l'article 3 du décret n° 82-453) ordonne que les documents uniques d'évaluation des risques doivent être mis à jour « lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ».

7POUR avis adopté à l'unanimité

· Il est donc indispensable que les établissements (et chaque service) procèdent à cette mise à jour, pour prendre en compte les risques professionnels engendrés par l'épidémie en cours, notamment :

- tous les risques sanitaires concernant la diffusion du virus Covid 19 ;

- les risques liés aux mesures de protection (risques chimiques dus à la sur-utilisation du gel hydro-alcoolique, port du masque sur longue durée, mauvaise utilisation du masque, etc.) ;
- les risques psycho-sociaux reliés au travail à distance ;
- les conditions de travail à distance dans les logements pas adaptés ;
- le manque de formation ou d'outils adaptés pour le travail à distance ;
- la peur de contaminer les collègues en venant sur place ;
- la peur d'utiliser les transports en commun

7 POUR : 3 FSU, 2 FO, 1 CGT et 1 SUD avis adopté à l'unanimité

AVIS 11 FSU :

Le CHSCTD constate l'incohérence du protocole sanitaire qui veut imposer le respect des distances de sécurité et tolère l'effectif de 16 personnes dans une classe de 50 m2. Il demande que les effectifs soient adaptés aux contraintes des locaux scolaires et que l'expertise de l'enseignant et de l'équipe pédagogique soit respectée.

5 POUR : 3 FSU, 1 CGT et 1 SUD 2 ABSTENTIONS : FO

AVIS 12 FSU :

Le CHSCTD demande que toute réouverture d'école après le 11 mai soit conditionnée à la mise en place effective et complète du protocole sanitaire national. La réouverture de chaque école, établissement scolaire ou service sera conditionnée à la consultation du représentant de l'IA, l'assistant-e de prévention, du conseil d'école, du maire de la commune qui devront rendre un avis favorable.

Avant tout retour des personnels dans les EPLE du second degré, une CHS d'établissement devra être réunie ainsi qu'un conseil d'administration afin de délibérer, émettre un avis sur les conditions de reprise.

5 POUR : 3 FSU, 1 CGT et 1 SUD 2 CONTRE : FO

AVIS 13 FSU :

Le CHSCT demande que tous les EPLE s'équipent de thermomètres mesureurs infrarouge de température à distance permettant la prise de température à distance de tous les usagers et personnels afin de pouvoir faire face aux menaces épidémiologiques présentes et à venir.

5 POUR : 3FSU, 1 CGT et 1 SUD 2 CONTRE : FO